

COMMUNIQUE DE PRESSE, mardi 14 avril 2020

COVID-1- POINT SUR L'ORGANISATION DES EVENEMENTS

La Ville de Bellerive annule l'ensemble de ses événements jusqu'à fin août 2020

En application de l'état d'urgence sanitaire, les mesures de confinement sont prolongées jusqu'au 11 mai 2020.

A ce stade du dispositif, la Mairie de Bellerive a décidé d'annuler l'ensemble de ses événements municipaux et ce, jusqu'à fin août 2020.

Sont concernées, les programmations de :

- la saison culturelle
- la Médiathèque Ferme-modèle
- du Centre communal d'Action Sociale
- des fêtes patriotiques
- Ainsi que les événements suivants : fête de l'enfance, fête de la nature, semaine des personnes en situation de handicap, fête du conseil municipal enfants et Bellerive en fête.

Des reports possibles...

... uniquement pour les spectacles de la saison culturelle

Seuls les spectacles de la saison culturelle seront repoussés et décalés sur la saison 2020-2021. Le service culturel de la Ville de Bellerive travaille en ce sens. Des accords sont en cours de négociation avec les productions. Les billets achetés resteront valables dans le cadre d'un report ; les éventuelles demandes de remboursement seront traitées par le service culturel dès la réouverture au public.

Les spectacles concernés :

- Papiers ciseaux, forêt oiseaux (6 décembre 2020 au Geysier)
- Barber Shop (6 novembre 2020 au Geysier)
- Je Brasse de l'Air (9 et 10 octobre à Monzière)
- Florent Peyre (en attente de confirmation)

La journée de clôture programmée le 17 mai est annulée, sans report possible sur 2020.

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs fermés jusqu'au 11 mai minimum :

Tous les équipements sportifs, culturels et de loisirs continuent d'être fermés jusqu'au 11 mai minimum. De ce fait, les manifestations s'en trouvent automatiquement annulées et ce, jusqu'à la fin du mois de mai, voire jusqu'à la mi-juillet pour les grands événements. Selon l'évolution de la situation et les directives gouvernementales à venir, un point de situation sera fait avec les associations et les organisateurs du territoire.